

## **VOILE ET HANDICAP** **L'accès au sport nautique**

*Michel GATE*  
*Sylvie MOUYON-PORTE, chargée de mission*  
*Delta 7*  
*24, rue Marc Seguin - 75018 Paris*  
*Tél. : (1 J 46.07.42.22*  
*Ecole nationale de voile*  
*BP 20 - Beg Rohu - 56510 Saint-Pierre-Quiberon*  
*Tél. :97.50.27.02*

**Delta 7**, association humanitaire, a vingt ans cette année.

Elle se définit comme un laboratoire d'innovation sociale : imaginer, réaliser, diffuser sont les trois axes qui sous-tendent la démarche de Delta 7 et en font sa spécificité. Ses domaines d'intervention sont très larges. Ils concernent l'enfance et la famille, les jeunes en difficultés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations des pays en voie de développement. La vocation de Delta 7 est de rechercher des solutions originales aux problèmes sociaux, les expérimenter en réalisant des programmes qui apportent des solutions viables et reproductibles.

Parmi ses réalisations concernant les personnes handicapées

### **LE CATAMARAN DELTA 7 : LE DROIT AU GRAND LARGE POUR TOUS**

Le catamaran Delta 7 s'adresse en priorité à des personnes handicapées physiques, en particulier des paraplégiques. Il a été conçu par Gilles Gahinet, architecte naval et navigateur. Le centre de Kerpape a réalisé l'étude des aménagements spécifiques. Il est exploité par l'Ecole nationale de voile de Quiberon où il remplit là parfaitement son rôle de voilier école pour initier des équipages mixtes. Depuis 1984, K Laboratoire flottant », il a permis de tester de nouveaux aménagements. Il est devenu un vecteur de diffusion privilégié d'actions spécifiques dans le domaine « Voile et Handicap ».

Delta 7 a choisi le catamaran pour sa stabilité. Un catamaran gîte seulement de 5° au lieu de 35° pour un monocoque. Il présente une grande surface de déplacement entre ses deux coques. Sa légèreté et une voilure importante font de lui un bateau rapide et sportif.

L'accès à bord, aux postes de manœuvre, la descente dans les coques, les déplacements dans le cockpit ont été étudiés pour être accessibles aux personnes handicapées physiques.

L'accès à bord se fait sur le côté des coques par un transfert fauteuil roulant-bateau, plus ou moins aisé à réaliser selon les aménagements portuaires. Les fauteuils sont placés dans des coffres conçus à cet effet, permettant ainsi à la personne de sortir du bateau lors d'une halte dans un port. Hors de son fauteuil roulant, elle peut manœuvrer, se déplacer et descendre dans les coques pour bénéficier de toutes les commodités du bateau.

La non-dépendance par rapport aux valides devient une réalité.

## **LE CATAMARAN DELTA 7 : UN PROJET SPORTIF**

En créant, en 1984, le premier catamaran accessible à des équipages mixtes, valides et handicapés, Delta 7 a voulu démontrer que les personnes handicapées peuvent naviguer en étant des équipiers actifs et autonomes.

La personne handicapée, comme les autres, a besoin elle aussi de développer toutes ses potentialités.

Naviguer signifie ainsi, pour une personne handicapée, découvrir la mer d'une façon moins contraignante et plus enrichissante. Pour d'anciens navigateurs devenus handicapés, c'est un moyen de pratiquer à nouveau la voile dans de bonnes conditions.

## **POUR ÉTENDRE LE DROIT AU LARGE AU PLUS GRAND NOMBRE**

En application de la loi de 1975 et du 13 juillet 1991, signée par les ministres de la Mer, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Intérieur, un certain nombre d'améliorations sont intervenues pour améliorer l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées, des efforts restent à accomplir et plus précisément pour l'accès à la mer. Delta 7, en partenariat avec l'amicale nationale de voile, a d'ores et déjà engagé une réflexion autour de trois grands projets

### **L'accessibilité des bateaux :**

Etude sur la construction de bateaux de série accessibles associant les constructeurs, les centres de rééducation et les personnes handicapées. Il ne s'agit pas de faire des bateaux spécialisés mais d'adapter chaque catégorie de bateau pour le rendre accessible aux personnes handicapées.

### **Accessibilité des installations portuaires :**

Trois caractéristiques nous semblent importantes pour que les personnes handicapées désireuses de naviguer bénéficient de conditions de séjour optimales :

- accès au port ;
- accessibilité au bateau ;
- accessibilité des installations de confort prévues au retour des marins.

### **Formation de l'encadrement :**

La qualité de l'accueil des personnes handicapées dépend également de la compétence de l'encadrement. Il nous paraît nécessaire d'organiser des formations spécifiques. Elles réuniraient des professionnels de la rééducation et de la voile sensibilisés au handicap.

Leur objectif : une meilleure connaissance des problèmes techniques posés par une pratique sportive de la voile par des personnes handicapées et la mise en place d'une pédagogie adaptée.

Exemples :

- Formation de chef de bord pour faire de chacun un équipier actif au autonome.
- Formation du personnel d'accueil, des journées d'information et de sensibilisation avec des thérapeutes de centres de rééducation afin de réfléchir sur les problèmes rencontrés par les responsables d'écoles de voile ou centres nautiques, face aux situations variées.